

DÉCISION N° 56 / 2024

confiant mandat spécial à Madame Doan TRAN

Nous soussigné, François GROSDIDIER, Président de L'Eurométropole de Metz

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil de l'Eurométropole de Metz a donné délégation à son Président,

Considérant l'intérêt de cette mission pour l'Eurométropole de Metz

DÉCIDONS :

- de confier mandat spécial à Madame Doan TRAN, Conseillère déléguée de l'Eurométropole de Metz, pour participer au colloque « penser les quartiers de demain » de l'ANRU qui se déroulera le 8 février 2024 à Paris.
- De prendre en charge les frais éventuels engagés dans le cadre de cette mission.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20240206-Decis56-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Metz, le **- 6 FEV. 2024**

Le Président



François GROSDIDIER
Maire de Metz
Vice-Président de la Région Grand Est
Membre Honoraire du Parlement